

GAZETTE DU COMMERCE ET DE L'INDUSTRIE

OU COMPTOIR GENERAL D'ANNONCES.

Editeur-Propriétaire, J. N. DUQUET, à qui toutes lettres, communications, etc., doivent être adressées franco.

QUÉBEC.

VENDREDI, 6 JUILLET 1866.

Voire la 4e page pour les dernières nouvelles, prix des marchés, etc.

AVIS NECESSAIRE A CEUX QUI VEULENT ETRE RICHES.

La possession de l'argent n'est avantageuse que par l'usage qu'on en fait. Avec six louis par an, vous pouvez avoir l'usage d'un capital de cent louis, pourvu que vous soyez d'une prudence et d'une honnêteté reconnues.

Celui qui fait par jour une dépense inutile de huit sous, dépense inutilement plus de six louis par an, ce qui est le prix que coûte l'usage d'un capital de cent louis.

Celui qui perd, dans l'oisiveté, huit sous de son temps, perd l'avantage de se servir d'une somme de cent louis tous les jours de l'année.

Celui qui prodigue, sans fruit, pour cinq francs de son temps, perd cinq francs tout aussi sagement que s'il les jetait à la mer.

Celui qui perd cinq francs perd non seulement ces cinq francs, mais encore tous les profits qu'il en aurait pu retirer en les faisant travailler; ce qui, dans l'espace de temps qui s'écoule entre la jeunesse et l'âge avancé, peut monter à une somme considérable.

Autre avis: celui qui vend à crédit demande, de l'objet qu'il vend, un prix équivalent au principal et à l'intérêt de son argent pour le temps pendant lequel il doit en rester privé; celui qui achète à crédit paie donc un intérêt pour ce qu'il achète; et celui qui paie son argent comptant pourrait placer cet argent à intérêt: ainsi, celui qui possède une chose qu'il a achetée paie un intérêt pour l'usage qu'il en fait.

Toutefois, dans ses achats, il est mieux de payer comptant, parce que celui qui vend a crédit s'attend à perdre cinq pour cent en mauvaises créances, augmenté d'autant le prix de ce qu'il vend à crédit pour se couvrir de cette différence.

Celui qui achète à crédit paie sa part de cette augmentation; celui qui paie argent comptant y échappe ou peut y échapper.

F. X. GARNEAU.

On lit dans le Pays: "Un contemporain — F. X. Garneau, — par l'abbé H. R. Casgrain, avec un portrait photographique et un autographe. Prix 25 cents: en vente chez M. Rolland et Fils. Cet ouvrage est la troisième biographie écrite par M. Casgrain: la première est celle du chevalier Falardeau,

et la seconde celle de M. A. E. Aubry. Celle qui nous occupe forme une brochure de 135 pages, publiée par M. J. N. Duquet, qui en a acheté la propriété et à qui nous devons de la voir publiée sous le même format que les précédentes. Les efforts que M. Duquet fait depuis quelque temps pour publier des ouvrages canadiens lui méritent la reconnaissance et l'encouragement des amis des lettres en Canada."

"La Grand-Tronciade ou Itinéraire de Québec à la Rivière-du-Loup. Ce poème hadin qui forme un joli volume de 96 pages est dû à la plume de M. Arthur Cassegrain, et fut imprimé à Ottawa par M. G. E. Desbarats.

Nous félicitons bien sincèrement M. Cassegrain de son travail qui est plein de mérite. La Grand-Tronciade dont le genre s'appuie sur le Lutrin de Boileau, ou le Carême improvisé de Gresset, ne manquerait pas de succès dans le pays, si quelque chose pouvait réussir véritablement ici. Nos remerciements à qui de droit."

En vente à la librairie J. N. Duquet. — Prix 25 cents.

Nous appelons l'attention de nos lecteurs sur le certificat, que nous publions dans nos colonnes d'annonces, de F. A. H. La Rue. Ecuyer, M. D., recommandant les vins de Sicile en vente chez MM. Hardy et Marcotte, libraires, Basse-Ville, comme vin de messe pur et de première qualité.

Nous profitons de cette occasion pour dire que la maison de MM. Hardy et Marcotte, à la Basse-Ville et celle de MM. Garant et Trudelle à la Haute-Ville, sont sans contredit, les deux librairies les plus importantes et les mieux assorties de cette ville. Il y en a bien d'autres à Québec, mais il faut le reconnaître, nous ne voyons que chez Hardy et Marcotte et chez Garant et Trudelle où le public est certain d'y trouver tout ce qu'il pourrait avoir besoin dans cette ligne de commerce.

Mercredi, vers 2 heures de l'après-midi un terrible ouragan éclatait sur notre ville et dans les paroisses environnantes, accompagné de grêle, pluie, tonnerre à faire trembler les plus braves. Un coup de foudre surtout éclata sur la ville avec un tel fracas qu'on cru pour un instant voir la destruction de la vieille capitale; le coup fut si épouvantable que pas une personne ne resta en place et que plusieurs se crurent mortes du coup.

On nous rapporte qu'à ce moment une panique difficile à décrire s'empara d'une famille par les cris perçants d'un des mem-

bres "Je suis mort! je suis mort!" qu'elle entendit dans une pièce voisine. Ce mort-vivant ne fut convaincu du contraire que lorsqu'on lui fit comprendre qu'un mort ne criait point si fort.

On ne se rappelle point de tempête pareille depuis 30 ans. A Sillery il est tombé des grelons de la grandeur d'un trente sous. Des dommages de plusieurs centaines de louis ont été causés aux différentes serres du Cap Rouge et de Ste. Foye.

Le même jour à Montréal vers 3 heures de l'après-midi, au milieu de cette orage épouvantable le feu du ciel tombait sur un des hangars de la compagnie du Grand Tronc et ne lâchait prise que lorsqu'il eut tout consumé. Les pertes s'élevèrent à \$15,000.

—Un incendie a consumé mercredi dans la nuit une grande bâtisse en briques et une autre en bois sur les hauteurs de Lévis, près des fortifications.

—La manufacture de papier de MM. Augus et Logan, à Sherbrooke est devenu la proie des flammes il y a une dizaine de jours.

—Pas moins de 2,000,000 de minots de grains sont en route pour les marchés de l'Est. Cette accumulation provient du retard causé dans le transport par les réparations qu'il a fallu faire au Canal Erié.

—Joseph Dion fait actuellement l'admiration des joueurs de billard à Toronto.

—Il y a eu durant la fête du 4 juillet à New-York, 25 accidents causés par la poudre.

—Lundi soir, vers 6 heures, un meurtre dont les détails font frémir a été commis dans les casernes d'Hochelaga, Montréal. Au moment où le caporal Smith, de l'artillerie royale, était incliné sur une fenêtre des casernes et causait avec le caporal Parker, un artilleur du nom de Patrick Mack, qui se trouvait dans le même appartement s'approcha de Smith un rasoir à la main, et lui coupa la gorge. Le caporal tomba mort, les artères ayant été tranchées par le rasoir. Les autres artilleurs présents se précipitèrent sur le meurtrier pour l'arrêter. Il leur dit avec sang-froid: "Ne vous troublez pas; je suis content de ce que j'ai fait."

La vengeance a été le mobile de cet acte barbare. Sur la plainte du défunt, Mack, pour quelque infraction à la discipline, avait été le matin même mis aux arrêts pour trois jours. Il avait pendant la journée fait aiguiser son rasoir ainsi qu'un couteau qu'on a trouvé sur lui.

Inspection des Boissons.

(Traduit du Morning Chronicle.)

M. Bourassa, membre pour la ville de St.

Jean, a donné avis qu'il proposerait les résolutions suivantes à l'Assemblée Législative siégeant en comité:—

M. Bourassa.—Jeudi prochain.—Comité général pour prendre en considération les résolutions suivantes:

1. Qu'il est expédient de créer un fonds spécial qui sera dénommé le "Fonds de l'inspection des boissons," et administré par le receveur-général.

2. Que le gouverneur nomme dans chacun des grands centres du Haut et du Bas-Canada, c'est-à-dire, Montréal, Québec, Trois-Rivières, Toronto, Kingston, et Ottawa, un expert-chimiste versé dans la médecine et la microscopie, chargé d'analyser toutes les boissons achetées dans les limites de sa juridiction, et qui sera sous le contrôle du percepteur du revenu de l'intérieur et lui servira d'auxiliaire dans tous les devoirs du ressort de sa charge.

3. Que l'expert-chimiste ainsi nommé recevra sous forme de salaire l'indemnité que le gouverneur en conseil jugera à propos de lui accorder.

4. Que dans le but de faire face aux dépenses encourues en vertu des résolutions précédentes, il est expédient qu'en sus des droits et honoraires maintenant payables sous l'autorité de la loi, les aubergistes soient tenus de payer la somme d'une piastre chacun, qui sera versée au fonds de l'inspection des boissons, laquelle somme sera payable au percepteur du revenu de l'intérieur et par lui remise, avec les autres deniers, entre les mains du receveur-général.

5. Que quiconque aura ainsi vendu ou débité des boissons falsifiées contenant des mixtures nuisibles à la santé, sera sur plainte portée, puni d'un emprisonnement de trois mois et d'une amende de cinquante piastres.

6. Que pour ses services, l'expert-chimiste aura droit, en sus de son salaire, à la somme de vingt-cinq chelins, à la discrétion du juge de paix, laquelle sera portée au compte des frais, et payée par le condamné.

7. Que toute amende imposée en vertu des présentes résolutions pourra être recouvrée d'une manière sommaire, sur la dénonciation de quiconque en poursuivra le recouvrement devant deux juges de paix de la localité où l'offense aura été commise, et sera payable moitié à la personne qui aura intenté la poursuite, (qui ne sera pas pour cela rendue incapable de témoigner,) avec dépens, et moitié à Sa Majesté.

8. Que les amendes recouvrables en vertu des présentes résolutions, et attribuées à Sa Majesté, seront payées au receveur-général de cette province, et formeront partie du "fonds de l'inspecteur des boissons."

St. Louis Hotel,
ST. LOUIS STREET,
UPPER TOWN
QUEBEC.

Russell's Hotel,
PALACE STREET,
UPPER TOWN
QUEBEC.

Hôtel Blanchard
Vis-à-vis l'église de la Basse-Ville.

Cet Hôtel vient d'être réparé à neuf. D'immenses réparations ont été faites par le propriétaire; tout l'ameublement a été renouvelé, et on peut dire que cet hôtel qui a acquis une si haute réputation est dans un état aujourd'hui à donner encore plus de confort aux voyageurs qui visitent cette ville.—Québec, 10 Mai 1866.

London Coffee House,
ESTABLISHED 1815,
SAMUEL LAPRISSE & Co., Propriétaires,
Opposite Champlain Market, Lower Town Quebec.
This Hotel is Second To None in the City.
It is convenient to the Grand Trunk Railway Station, the Steamboat Landing, and principal places of business in the Lower Town.

Mountain Hill House.
(CI-DEVANT HOTEL BOURASSA.)
No. 5 Côte de la Basse-Ville.

MM. R. Glunz et Cie., propriétaires de cette Hôtel depuis l'année dernière ont fait des réparations extraordinaires et on y trouve tout le confort désirable.

Metropolitan Saloon,
Corner of Sault-au-Matelot and St. Paul Street, Lower Town.

GEORGE MERCIER & Co.
PROPRIETORS.
A most complete assortment of all sorts of liquors, warranted of the first quality.

Quebec Bath House.
FRECHET & LAFORCE.

17 The unrivalled house, 17 Palace Street, Upper Town,
Where there are Bath rooms, restaurant furnished apartments to let, bowling alleys, pigeon-hole, &c., &c. Hair dressing room in the basement, opened daily from SIX A. M. to TWELVE P. M. Meals at all hours. A most complete assortment of all sorts of liquors, warranted of the first quality.

N. MARCHAND,
HOTEL du GRAND TRONC RIVIERE-DU-LOUP (EN BAS).

Cet hôtel qui a été réparé à neuf ce printemps se trouve à deux minutes de marche de la station du Grand Tronc. Ce qui est certainement un grand avantage pour les voyageurs. La rivière coule à quelques pas de cet hôtel; il en est séparé que par le chemin public. Les voyageurs et les étrangers trouveront toujours à cet établissement tout le confort désirable.
30 juin 1866.—3m.

Livres de prière et d'école, papeterie, littérature, blancs de Cour Supérieure, de Circuit, des Commissaires et d'huissiers; rôles d'évaluation; et de perceptions; parfumerie française et anglaise et une grande variété d'autres objets. En vente à la librairie J. N. DUQUET, près du marché de la Haute-Ville.

S. Hardy et Marcotte.
Libraires, près de l'église de la Basse-Ville.

On trouvera toujours à cette librairie un magnifique assortiment de livres de prières, de théologie, d'écoles, papeterie, ornements d'église, cloches, fournitures de fabrique, etc.

Librairie religieuse, ancienne et moderne,
GARANT ET TRUDEL,
Importateurs de France, d'Angleterre, de Hollande, de Belgique, d'Allemagne etc. etc.

Ancienne maison de T. H. Hardy,
Rue de la Fabrique, No. 12, près de la Cathédrale; Haute-Ville.
Ornements d'Eglise, Cloches etc. etc.

J. B. Rolland et Fils,
IMPORTATEURS DE PRODUITS FRANÇAIS, BELGES ET ALLEMANDS.
Rue St. Vincent, No. 12 et 14. MONTREAL.

Les relations qui existent entre cette maison et celles de France, de Belgique, d'Allemagne, d'Angleterre et des Etats-Unis, lui permettent d'exécuter sous le plus court délai possible les commandes qu'on lui confie pour ces différentes places.

Bisset et Eraser,
Nos. 12 et 14, Rue St. Paul.
On trouvera à cet établissement une grande variété de papier à écrire, enveloppes, livres blancs pour comptes, papier gris de toutes les qualités, etc. etc.

Véritable conservateur des Dents.
PHILODONTE
ODORANT

DR. POURTIER, Chirurgien-Dentiste.
Préparation Hygiénique Scientifiquement Composé pour Purifier la Bouche, conserver les Gencives et les Dents.

A Vendre
CHEZ TOUS LES PHARMACIENS.

Tenue des Livres,
en partie simple et en partie double,
ou
COMPTABILITÉ GÉNÉRALE,
par M. N. Lacasse, professeur à l'école Normale Laval.

Cet ouvrage est en vente chez MM. Garant et Trudel, Jos. Crémazie, Siméon Hardy et J. N. Duquet, libraires; on peut aussi se le procurer en s'adressant à M. Napoléon Lacasse lui-même—Québec, 30 juin 1866.

Eusèbe Sénécal,
IMPRIMEUR ET EDITEUR DE LIVRES, JOURNAUX, ETC.
Rue Saint-Vincent, Montréal.

Les maisons d'éducation pourront obtenir la nouvelle méthode d'écriture théorique et pratique approuvée par le conseil de l'instruction publique du Bas-Canada, en envoyant leur commande à l'éditeur, Eusèbe Sénécal, ou à la librairie J. N. Duquet, le dépôt général à Québec.

JOURNAL POUR TOUS, Semaine des Enfants et littérature nouvelle en vente à la Librairie J. N. Duquet en face du marché, rue Buade, H. V.